

Première insertion, 7 centimes par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centimes par ligne. Le carré de 10 lignes...

LE PAYS.

PAPINEAU et DORION, Propriétaires-Éditeurs.

ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE.—Au Canada, un an, \$4 six mois, \$2.—Aux États-Unis, un an, \$5; six mois, \$2.50.—En Angleterre, un an, \$6; six mois, \$3.—En France, un an, \$12; six mois, \$6.

VOL. XVII.

Édition Tri-Hebdomadaire.—MONTREAL, JEUDI MATIN, 30 AVRIL 1868.

No. 44

Acte concernant la Faillite 1864.

DANS L'AFFAIRE DE R. GRAHAM & CIE., Libraires, de la Cité de Montréal, FAILLI.

Les créanciers des Faillites sont par le présent avis avisés que la vente des biens de la faillite...

T. SAUVEGEAU, Syndic Officiel. Montréal, 22 avril 1868.

Acte concernant la Faillite 1864.

DANS L'AFFAIRE DE L. A. SENGAL, Commerçant, de Pierreville, FAILLI.

Après que j'ai pu compléter la feuille de dividende de la faillite ci-dessus...

T. SAUVEGEAU, Syndic Officiel. Montréal, 21 avril 1868.

Acte concernant la Faillite 1864.

DANS L'AFFAIRE DE THOMAS BROWN, négociant, individuellement et comme co-associé de McNAUGHTON et BROWN, de Montréal, expédiés, FAILLI.

Après que j'ai pu compléter la feuille de dividende de la faillite ci-dessus...

T. SAUVEGEAU, Syndic Officiel. Montréal, 16 avril 1868.

Acte concernant la Faillite 1864.

DANS L'AFFAIRE DE CHARLES GOMAN HENRY JAMES alias CHARLES HENRY JAMES, de Cornwall, Province d'Ontario, FAILLI.

Après que j'ai pu compléter la feuille de dividende de la faillite ci-dessus...

A. B. STEWART, Syndic Officiel. Montréal, 17 avril 1868.

Sous l'Acte des Faillites de 1864.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, DANS LA COUR SUPÉRIEURE.

VENDREDI, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1868. L'HONORABLE JUGE MONDELET.

Acte concernant la Faillite 1864.

DANS L'AFFAIRE DE JOHN LUDGER MARCOU et JAMES HENDERSON, de la Cité de Montréal, Pelletiers et Négociants, FAILLI.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à SAMEDI, le SEIZIÈME jour de MAI 1868.

T. S. BROWN, Syndic Officiel. Montréal, 24 avril 1868.

Acte concernant la Faillite 1864.

DANS L'AFFAIRE DE JOHN P. PEAVEY et GEORGE MARCH, de Montréal, Epiciers, faisant affaires comme tel, sous les noms et raison de PEAVEY et MARCH, FAILLI.

Les créanciers des Faillites sont avisés que la vente des biens de la faillite...

A. B. STEWART, Syndic Officiel. Montréal, 24 avril 1868.

À VENDRE.

DEUX LOGEMENTS à trois étages en briques, Nos. 23 et 25, Rue St. Hubert, en face du Jardin Viger.

H. COTTÉ, A la Banque Jacques-Cartier. 14 février.

AVIS DE DÉMÉNAGEMENT.

MM. Crevier et Poitras Transportent leur Établissement de POELES et de FERBLANTERIES au PREMIER MAI PROCHAIN.

No. 427, Rue Notre-Dame, Vis-à-vis l'ancienne place occupée par l'Église des Récollets, où ils auront en magasin un grand assortiment de POELES de CUISINE et de FERBLANTERIES de toutes sortes.

Compagnie de Vapeurs Océaniques de Montréal. Sous contrat avec le gouvernement canadien pour le transport des Mails du Canada et des États-Unis.

ARRANGEMENT D'HIVER. Les passagers sont enregistrés pour Londonderry et Liverpool.

Et leur Ligne de GLASGOW, composé des steamships suivants: ST-DAVID, 1,650 Tons. — Capt. Aird.

PRIX DU PASSAGE de Montréal à Londonderry ou Liverpool: CABINE... \$70 ou \$86.

Acte concernant la Faillite 1864.

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de MARY H. DUNCAN, épouse séparée quant aux biens d'avec Peter C. Moir, de la ville de Beauharnois, comté de Beauharnois, Province de Québec, FAILLI.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que par et en vertu du pouvoir qui m'est conféré comme syndic des biens du dit failli...

ROBERT TAYLOR, Syndic. Montréal, 11 février 1868.

Procès du Président Johnson.

(Du Messager de samedi, le 25.) Hier, le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Les défenseurs du Président ont prononcé ou prononcèrent devant le Sénat. La plupart s'en rapportèrent à une courte analyse ou à un jugement qu'ils trouvaient formulé dans leur feuille de prédiction.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Procès du Président Johnson.

(Du Messager de samedi, le 25.) Hier, le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Procès du Président Johnson.

(Du Messager de samedi, le 25.) Hier, le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Le Sénat a entendu la fin de la harangue de M. Nelson, l'un des quatre défenseurs du Président. Cette harangue fut faite, paraît-il, en grand nombre de curieux qui remplissaient les tribunes.

Lettre de S. S. Pie IX à l'empereur François-Joseph.

Mon bien-aimé fils et Auguste Majesté Apostolique, Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

Si le titre (apostolique) que je donne ci-dessus à Votre Majesté, et qui vous a été accordé par le Tout-Puissant et par les représentants du Saint-Siège Romain, ne réveille pas, dans votre cœur, les sentiments qui, jusqu'à présent, vous ont distingué parmi tous les autres Monarques, sentiments que vos sénateurs mal inspirés ont su, non pas étouffer, mais atténuer chez vous, Moi, comme Chef de la grande et sainte association chrétienne, je me crois obligé d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition comme Vicaire du Christ, pour vous ramener à votre devoir.

L'Académie algérienne d'Oran publie un livre de Tiaré qui ajoute quelques détails.

« Lundi on a arrêté quatre Arabes, dont la tente était posée à 400 mètres de chez Gilbert. Ils sont accusés d'avoir tué quatre personnes pour les manger. En effet, on a trouvé chez eux le cadavre d'un jeune homme dont le chair manquait en partie [il se moque] de la chair humaine appétisée avec du poivre et des épices arabes. Plusieurs exhumations ont été faites; il manquait aux cadavres les extrémités; manquaient qu'ils avaient servi à des anthropophages. »

« On a trouvé dans cette tente une veste de la légion étrangère. On suppose que ce vêtement appartient à une autre victime. Ces monstres viennent de Mascara; ils doivent avoir fait beaucoup de choses de ce genre, car en peu de temps ils ont beaucoup travaillé à Tiaré. Il y avait aussi sous leur tente un chien dépeuplé et une cuisse de chameau. Ce n'était pas par la faim qu'ils mangeaient de la chair humaine, mais par goût. Je ne sais si cette bande d'anthropophages est bien nombreuse. Il y en a huit arrêtés en ce moment qui ont l'air d'un failli partie. »

L'anthropophagie, ajoute la Liberté, est donc en train de se naturaliser en Algérie, sur une terre française et parmi des populations qui un récent sénatus consulte a déclaré françaises.

Ce sont nos compatriotes que la mauvaise administration a réduits à la misère, et que la misère a fait redevenir de vils bestes en 38 ans.

Les colons européens, qui, grâce à de meilleures institutions et à l'énergie qu'ils ont apportée avec eux sur la terre africaine, ont pu résister au fléau, sont épouvantés de toutes les horreurs qui se commettent sous leurs yeux; et si les choses durent, leur sécurité personnelle serait dans certains cas fort compromise.

En effet, les attaques à main armée se multiplient. Le Courrier de Tenison raconte les faits suivants: « On sait que les grottes des environs sont toutes habitées; une attaque nocturne au lieu cette semaine dans l'une d'elles. Le nègre Ben-Youssef, Ben-Murzur, attaqué par trois Arabes, s'est défendu courageusement un beau diable, mais frappé d'une balle de pistolet au dessus du cœur, il a été laissé pour mort et transporté le lendemain à l'hôpital militaire. »

« La justice a procédé, le 25, à la levée des corps de deux Arabes inconnus, assassinés, l'un près des bords romains, l'autre près de Talmat; le dernier était déjà en décomposition. »

« Dans la nuit du même jour, un Arabo du territoire militaire, le nommé Kaddour ben Hadoucha, a repu sur la tête plusieurs coups de bâton qui ont nécessité son entrée d'urgence à l'hôpital militaire. »

« La justice elle-même se trouve le plus souvent impuissante à rétablir la sécurité; elle se trouve embarrassée par des incidents inattendus, impossibles à prévoir, et qui paralysent son action. »

Ainsi, dans deux affaires que rapporte l'Echo d'Oran, l'interrogatoire des témoins montra que plus de deux tiers de ces malheureux étaient morts de faim et de misère dans l'espace de trois mois !

Ainsi que nous l'avons dit il y a quelques jours, le subsiste de deux millions voté par le Corps législatif ne sera qu'un impuissant et insuffisant palliatif.

Il faut cependant que la France sorte à son honneur de cette situation, et qu'elle triomphe de difficultés qui, pour être très considérables, sont cependant bien loin d'être insurmontables.

Si l'on permet à l'Écho, au Rhum ou à l'irritation de la gorge de faire des progrès, ils aboutissent à une affection pulmonaire ou à une bronchite, quelquefois incurable: LES PASTILLES BOURGEOISES DE BIOWE atteignent directement les parties affectées et produisent un soulagement presque instantané. Elles sont excellentes pour les bronchites, l'asthme et l'émphyse. Ayez seulement les véritables pastilles bourgeoises de Biowe, qui ont prouvé leur efficacité par un essai de plusieurs années. Parmi les témoignages attestant leur efficacité sont des lettres de: R. H. CHAPIN, D. D., New-York. HENRY WARD BEECHER, Brooklyn, N.-Y. N. P. WILLS, New-York. Hon. C. A. PHELPS, Pres. Mass. Senate, Dr. G. F. BEELOW, Boston, Prof. EDWD. NORTH, Chilton, N.-Y., des chirurgiens dans l'armée et d'autres personnes de distinction. Vendues partout à 25 cts. par boîte. 14 mars. — n° 26

MANIÈRE de faire de l'argent. — Un marchand de chevaux des environs de Keyport, N. J., qui achète des chevaux pour le marché de New-York, achète le remède Arabes de Darley par douzaines et en fait prendre à ses chevaux. Il dit qu'il trouve ce remède supérieur à tous les médicaments de condition dont il fait usage jusqu'à ce jour, et que les chevaux à qui on en fait prendre ont bien meilleure apparence et se vendent plus cher. Les vétérinaires et les propriétaires de chevaux, qui ont prouvé par conséquent se vendent plus facilement et à des prix bien plus élevés. Deux autres marchands de chevaux, l'un demeurant à Huntingdon, l'autre à Glen Cove, L. I., s'achètent aussi de cette préparation par douzaines, dans le même but. Ces hommes ainsi que beaucoup d'autres, faisant le même commerce, connaissent trop bien la valeur importante de ce remède pour ne pas en avoir toujours en leur possession. Souvenez-vous du nom et voyez à ce que la signature de Harl et Co, soit sur chaque paquet. North et Lyman, Newcastle, CO., propriétaires pour les Canadas, vendu par tous les marchands de médicaments. DEVLIN & BOLTON, Agents à Montréal. 30 Janvier 1868. jja-7

Les Pastilles Vermifuges du Dr. Picent sont les seules reconnues infaillibles contre les vers des enfants. — Toutes les autres ne sont que des imitations. PICAULT et FILS, coin des rues St-Denis et Bonsecours, Montréal, 27 juillet 1867. — n° 79

Mères qui avez des enfants difficiles à élever, servez-vous du sirop des Nourrices du Dr. Picent, c'est le seul remède approuvé et ne vous laissez pas imposer par les annonces pompeuses faites dans les gazettes. — PICAULT et FILS, coin des rues St-Denis et Bonsecours, Montréal, 27 juillet 1867. — n° 79

Venant d'être Reçu: Une consignation d'ESPRIT DE VIN de GOUDERM & WORTS. — Aussi: Une consignation de BON VIEUX RYE WHISKY de HENRIS & OR. DUFRESNE & MCGARTY, 10 fév. 1868. — n° 12

L'issue du Procès. Il est probable que très peu de citoyens américains ont lu ou l'ont en partie les discours de plus en plus incommensurables que les accusateurs et

LES PASTILLES BOURGEOISES DE BIOWE atteignent directement les parties affectées et produisent un soulagement presque instantané. Elles sont excellentes pour les bronchites, l'asthme et l'émphyse. Ayez seulement les véritables pastilles bourgeoises de Biowe, qui ont prouvé leur efficacité par un essai de plusieurs années. Parmi les témoignages attestant leur efficacité sont des lettres de: R. H. CHAPIN, D. D., New-York. HENRY WARD BEECHER, Brooklyn, N.-Y. N. P. WILLS, New-York. Hon. C. A. PHELPS, Pres. Mass. Senate, Dr. G. F. BEELOW, Boston, Prof. EDWD. NORTH, Chilton, N.-Y., des chirurgiens dans l'armée et d'autres personnes de distinction. Vendues partout à 25 cts. par boîte. 14 mars. — n° 26

LES PASTILLES BOURGEOISES DE BIOWE atteignent directement les parties affectées et produisent un soulagement presque instantané. Elles sont excellentes pour les bronchites, l'asthme et l'émphyse. Ayez seulement les véritables pastilles bourgeoises de Biowe, qui ont prouvé leur efficacité par un essai de plusieurs années. Parmi les témoignages attestant leur efficacité sont des lettres de: R. H. CHAPIN, D. D., New-York. HENRY WARD BEECHER, Brooklyn, N.-Y. N. P. WILLS, New-York. Hon. C. A. PHELPS, Pres. Mass. Senate, Dr. G. F. BEELOW, Boston, Prof. EDWD. NORTH, Chilton, N.-Y., des chirurgiens dans l'armée et d'autres personnes de distinction. Vendues partout à 25 cts. par boîte. 14 mars. — n° 26

LES PASTILLES BOURGEOISES DE BIOWE atteignent directement les parties affectées et produisent un soulagement presque instantané. Elles sont excellentes pour les bronchites, l'asthme et l'émphyse. Ayez seulement les véritables pastilles bourgeoises de Biowe, qui ont prouvé leur efficacité par un essai de plusieurs années. Parmi les témoignages attestant leur efficacité sont des lettres de: R. H. CHAPIN, D. D., New-York. HENRY WARD BEECHER, Brooklyn, N.-Y. N. P. WILLS, New-York. Hon. C. A. PHELPS, Pres. Mass. Senate, Dr. G. F. BEELOW, Boston, Prof. EDWD. NORTH, Chilton, N.-Y., des chirurgiens dans l'armée et d'autres personnes de distinction. Vendues partout à 25 cts. par boîte. 14 mars. — n° 26

Cultivateurs, avez-vous de vos propres...

Impressions de toute sorte exécutées...

Payez vos cotisations, etc., avait VENDREDI prochain, le 1er MAI, et épargnez dix pour cent, lequel pourcentage sera imposé sur tout arrérage de taxe après cette date.

LE PAYS.

Montréal, 30 Avril 1868.

Ceux de nos abonnés qui changent de résidence en donner avis au plus tôt, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception de leur journal.

Voir notre première page.

Les Elections contestées.

La liste des élections contestées s'épure insensiblement, et bientôt il ne restera plus que deux ou trois membres du siège parlementaire...

Quand il a épuisé sans succès toutes les ressources de la chicane, auprès de l'Orateur et des comités, pour maintenir en chambre les représentants de la fraude et de la corruption, il vient proposer aux libéraux de passer une contestation pour une autre...

Il n'est pas à notre connaissance qu'un libéral ait jamais accepté de ces compromis louches, mais cela ne décourage pas le célèbre baronnet...

Quant nous avons, dans notre histoire des élections de 1867, parlé des exceptions à la forme qui avaient si souvent prévalu à l'endroit des contestations d'élection, nous croyons avoir dit assez à parler de ce sujet...

M. Cartier, dont la tactique paraît avoir si bien réussi au député de Mégantic, n'a pas eu autant de bonheur dans la contestation de son élection...

Il faut donc bon gré mal gré aborder la question au mérite et il pourrait bien trouver là un cap plus difficile à tourner que celui de Bonne-Espérance...

Le pétitionnaire a adopté la politique de l'impeachment à Wa-hia, et en conséquence, au lieu de soulever toutes les objections qui peuvent être invoquées contre la légalité d'une élection, et qui absorbent rarement plusieurs mois pour la faire et en discuter, il a limité la contestation à la

simple question de la légalité de l'élection telle qu'elle a eu lieu sous la direction de l'officier-rapporteur.

On se souvient que l'élection a été tenue sous une loi destinée à prévenir les fraudes et les troubles, que sous cette loi la ville devait être divisée en un certain nombre de sections et de sous-sections, et que la place où chaque voteur devait enregistrer son vote devait être déterminée par l'initiale de son nom...

Quant à l'illégalité, nous ne pensons qu'elle existe sans aucun doute, et nous ne connaissons aucune circonstance qui empêche de faire dans la partie Est de la ville ce que l'on a fait dans la partie Ouest.

Nous n'ajoutons qu'un mot à cette citation. Dans le temps même que, comme Procureur-Général, il était le représentant de l'Ordre-Légal, M. Cartier avait l'habitude de se moquer des lois, sans excepter celles qu'il faisait lui-même, et d'agir comme si les lois n'existaient que pour les autres.

Il n'est pas à notre connaissance qu'un libéral ait jamais accepté de ces compromis louches, mais cela ne décourage pas le célèbre baronnet, et il revient encore avec le même système.

Deux de ces contestations pour vice viennent d'aboutir à la défection pénarde des sieurs Fraser de Berri et Tranchemontagne, le premier contestant l'élection de l'Hon. M. Kierzkowski, député de St. Hyacinthe, le second contestant celle de M. Paquet, député de Berthier.

On sait que le second jour de votation l'adversaire de M. Cartier prenait rapidement le dessus, et il y a lieu de présumer que si les électeurs eussent en 15 jours au lieu de 9, pour enregistrer leurs votes, M. Cartier ne serait peut-être pas en Chambre à l'heure qu'il est.

La manière toute particulière et coquette avec laquelle l'officier-rapporteur a violé la loi, indique une direction toute particulière. Cet officier n'était pas un homme de loi, il aurait dû connaître complètement cette loi récente, s'il l'eût fait par ignorance.

Il est possible d'obtenir justice d'un comité d'élection, nous ne connaissons, dans l'histoire de nos élections, rien de plus salutaire que le cas de Montréal-Est, qui appelle avec tant d'éclat la réprobation de tous les honnêtes gens.

La Nouvelle-Écosse s'agitte toujours.

M. E. M. McDonald, de Lunenburg (N. E.), a proposé les résolutions suivantes: 1. Que le système du gouvernement qui existait dans la Nouvelle-Écosse depuis plusieurs années avant 1867 était très propre à assurer le bonheur du peuple...

2. Qu'il appert par une pétition au Parlement britannique, signée par près de quarante mille habitants de la Nouvelle-Écosse, demandant que l'acte de la confédération ne passât point avant que le peuple n'ait eu l'occasion d'exprimer ses propres opinions sur le sujet, et par les rapports d'un grand nombre d'assemblées tenues au Barreau colonial, que la majorité du peuple de cette province était opposé à la passation de cet acte qui devait causer ses relations avec le gouvernement britannique, détruire l'autonomie de la province, et lui enlever le privilège dont il jouissait depuis longtemps de régler ses propres affaires commerciales et de percevoir et dépenser ses revenus comme il l'entendait.

La municipalité de Québec est décidément entrée dans la voie de l'économie à la voix du maire actuel. Il en était tout autrement sous M. Cauchon.

On a décidé qu'après le 1er mai les marchés, au lieu d'être éclairés au gaz aux frais de la cité, le seront à ceux des occupants d'étaux.

Le comitè de feu recommandait l'érection d'entrepôts d'huile de charbon en dehors des limites de la Cité.—Adopté.

Le conseiller Lyman fait motion, secondé par le conseiller Thompson, que le M. H. de la rue St. Charles, le moteur et le second soient chargés de conférer avec les directeurs du Grand Tronc pour engager cette compagnie à exécuter sa promesse de réparer le havre au dépôt Bonaventure.

Après discussion, la question est renvoyée aux comités du feu et des chemins.

Le conseiller Lyman fait motion, secondé par le conseiller Thompson, que le M. H. de la rue St. Charles, le moteur et le second soient chargés de conférer avec les directeurs du Grand Tronc pour engager cette compagnie à exécuter sa promesse de réparer le havre au dépôt Bonaventure.

Après discussion, cette motion est retirée.

Le conseiller Dubord fait motion qu'un comité soit nommé pour considérer l'apropos de faire les démarches nécessaires pour faire transporter les casernes dans un lieu plus convenable.—Adopté.

Après discussion, cette motion est retirée.

Le conseiller Dubord fait motion qu'un comité soit nommé pour considérer l'apropos de faire les démarches nécessaires pour faire transporter les casernes dans un lieu plus convenable.—Adopté.

Après discussion, cette motion est retirée.

Après discussion, cette motion est retirée.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Le sénateur Tessier demande toute correspondance adressée à Son Excellence au sujet de l'encouragement à donner à la construction des vaisseaux composés.

Services océaniques et de l'Int. 129,600

Services des côtes et phares. 204,622

Hôpitaux de marine. 37,000

Pêcheries. 36,800

Encouragement de bois. 75,000

Inspection de C.F. et vapeur. 11,550

Dépenses, comm. seigneuriale. 6,000

Océans indiens. 8,400

Divers, compris \$100,000 de dépenses imprévues et \$93,912 de dépenses qui se rattachent à la confédération et à la législation impériale.

Collection de revenus (douane). 211,312

Commutation et remise de droits sur les importations à l'usage de l'armée et de la marine. 75,000

Revenu Intérieur. 158,550

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.

Le maire a reçu de Manchester la somme de \$4,000, balance due des fonds de secours aux incendies de Québec.



